

En septembre 2022, la Commission européenne a proposé un règlement sur la liberté des médias qui se donne pour objectifs la mise en place de garde-fous contre les ingérences politiques dans les décisions éditoriales, l'indépendance et le financement stable des médias de service public, la transparence de la propriété des médias et la protection de l'indépendance des rédactions, notamment dans le contexte de concentration des médias observé à travers toute l'Europe.

Pourtant, un an plus tard, et alors que le texte est toujours négocié au niveau européen, la même Commission a validé l'acquisition de Lagardère par Vivendi, tout en affirmant simultanément que nous « devons veiller à ce que les marchés de l'édition de livres et de la presse restent concurrentiels et diversifiés, afin de favoriser une pluralité d'idées et d'opinions ». Prisonnière des règles de concurrence qui constituaient la base légale de ce dossier, la Commission n'a pas pu empêcher une telle acquisition. Pourtant, loin d'être un simple produit de consommation, l'information est un bien public et constitue un des fondements de nos démocraties. Sans presse indépendante et diversifiée, les élections sont elles-mêmes menacées. Retour sur le combat de David Cormand et de Gwendoline Delbos-Corfield au Parlement européen pour défendre la liberté des médias.

« L'Europe n'est pas, pour le moment, suffisamment équipée juridiquement pour protéger sa démocratie et son écosystème médiatique de la prédation d'intérêts privés et de la concentration des médias. Parce que l'information est un bien public, je reste convaincu que les règles de concurrence ne peuvent pas être le seul paramètre pris en compte pour évaluer le bien fondé d'une vente, fusion ou achat de médias. »









europeecologie.eu

europeecolos

europeecologie

europeecologie

# **CONTEXTE**

La liberté et le pluralisme des médias sont des droits et des principes inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et dans la Convention européenne des droits de l'Homme. Ils sont essentiels à la démocratie et font partie des valeurs fondatrices de l'Union européenne. Dans son rapport de 2022 sur l'État de droit, la Commission exhorte plusieurs États membres à prendre des mesures pour protéger la liberté et le pluralisme des médias et, pour la première fois, elle formule des recommandations spécifiques à l'intention de chaque pays.

En effet, l'indépendance des médias est réellement en danger, comme le souligne le dernier rapport du Media Pluralism Monitor (MPM). Ce rapport met en avant le manque de pluralisme des médias en Europe et insiste sur le fait que « la concentration du marché dans le secteur des médias traditionnels s'accroît, combinée au pouvoir de marché croissant de quelques intermédiaires numériques ».

Huit pays présentent un risque élevé en matière d'indépendance politique, dont trois sont des candidats à l'adhésion à l'Union européenne (Albanie, Serbie et Turquie) et les cinq autres sont membres de l'Union européenne (Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie et Bulgarie).

Le manque d'indépendance des médias a pour conséquence une faible confiance des citoyen•ne•s dans les informations qui leur sont présentées et déstabilise, in fine, la démocratie. Selon Reuters, il y a une vraie division entre le Nord et le Sud de l'Europe : en Finlande, 50 % des personnes pensent que les médias d'information sont politiquement indépendants. Ce taux tombe à 7 % en Grèce et 13 % en Espagne et en Italie. En France, seulement 21 % et 19 % des personnes pensent que les médias sont indépendants de l'influence politique ou commerciale, respectivement.

# INDÉPENDANCE VIS-À-VIS DES ACTIONNAIRES : LE CAS DE LA FRANCE

Comme le rappelle Julia Cagé, « en France, l'ordonnance de 1944 rendait obligatoire [...] la publication sur chaque exemplaire de journaux du nom des actionnaires et de leur profession. Ces règles n'ont, de fait, jamais été appliquées ».

Aujourd'hui, 9 personnes se partagent 90% des médias dans le pays. Le rapport du MPM souligne le haut degré de concentration du paysage médiatique français et le fait que « les types de conglomérats qui ont investi dans les médias depuis les années 1980 opèrent dans des domaines économiques qui dépendent fortement des marchés publics (armement), qui sont fortement réglementés par l'État (télécommunications, transports), ou dans lesquels l'État a des intérêts importants ». Il rappelle que « bien que la loi du 30 septembre 1986 ait été modifiée des dizaines de fois depuis sa création, ses dispositions anti-concentration [...] se sont avérées incapables d'arrêter la <u>tendance à la poursuite de la concentration</u> oligopolistique ».

L'exemple le plus emblématique de cette concentration est sans doute l'expansion de l'empire Bolloré dans le secteur des médias : télévision et cinéma (groupe Canal+), presse magazine (groupe Prisma), édition (Editis), divertissement (Gameloft, Vivendi Village) et publicité (Havas Group). Il faut aujourd'hui y ajouter les radios et les titres du groupe Lagardère (Europe 1, Europe 2, RFM, le Journal du dimanche, Paris Match). Or, entre ces filiales, le groupe Vivendi valorise des « synergies » : par exemple, les magazines Prisma, dont les rédactions ont été largement vidées de leurs journalistes, sont utilisés pour promouvoir les clients et produits des autres filiales du groupe, au mépris de l'indépendance éditoriale. Comme le souligne Valentine Oberti (Media Crash), « Vincent Bolloré est un cas à part parmi ces industriels qui possèdent des médias, parce qu'il poursuit un objectif idéologique ».

Dans les médias Bolloré, le management par la censure et l'intimidation se complètent par l'imposition de lignes éditoriales et de figures issues de l'extrême droite : c'est ainsi qu'à peine le rachat du Journal du dimanche autorisé, Geoffroy Lejeune, soutien d'Eric Zemmour, était annoncé comme nouveau directeur de la rédaction. Pour le MPM, cela lui permet d'exercer un contrôle politique indirect. D'autres exemples incluent Sébastien Thoen, licencié pour un sketch satirique sur CNews, l'imitateur Nicolas Canteloup, qui travaillait depuis 16 ans à Europe 1, licencié après avoir critiqué Bolloré, et l'humoriste Christine Berrou dont une blaque sur Éric Zemmour a été censurée. Nous observons finalement une « triple réduction du pluralisme : des programmes, des journalistes et du contenu ».

### INDÉPENDANCE VIS-À-VIS DES GOUVERNEMENTS : LE CAS DE LA HONGRIE

En France, la suppression de la redevance audiovisuelle met bien des médias publics en difficulté. En cas de remplacement de la redevance par la TVA, leur indépendance vis-à-vis des élu•e•s serait menacée.

La situation en Hongrie est tout autre et peut s'analyser au prisme du projet autocratique du Fidesz, le parti au pouvoir depuis 2011. Le pluralisme des médias est, en effet, l'un des premiers piliers auquel le gouvernement s'est attaqué en 2012, en réformant la loi sur les médias peu après son arrivée au pouvoir.

Le rapport du Parlement européen sur la situation de l'État de droit en Hongrie, adopté en septembre 2022 et pour lequel **Gwendoline Delbos-Corfield** était rapportrice, met en avant de multiples problèmes d'indépendance et de pluralisme des médias :

- fermeture de la station de radio indépendante Klubrádió,
- volumes importants de publicité publique qui permettent au gouvernement d'exercer une influence politique indirecte sur les médias,

- accès aux informations publiques restreint par les mesures d'urgence mises en place pendant la pandémie, rendant l'accès à ces informations plus difficile pour les médias indépendants,
- fonds consacrés au regroupement de plus de 470 médias sous l'égide de la fondation KESMA et aux médias publics utilisés à des fins de propagande gouvernementale ainsi que pour discréditer l'opposition et les organisations non gouvernementales (ONG),
- limogeage du rédacteur en chef du principal portail d'informations indépendant hongrois, index.hu, qui a entraîné la démission collective de plus de 70 journalistes pour dénoncer une ingérence manifeste ainsi que l'exercice de pressions gouvernementales sur leur média.

Comme le souligne Irene Khan, la rapportrice spéciale des Nations unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression : « en exerçant une influence sur les organismes de réglementation des médias, en aidant les médias proches du gouvernement au moyen de fonds publics considérables, en facilitant la création et l'expansion de tout média avec une ligne éditoriale favorable au gouvernement et en ostracisant les organes médiatiques et les journalistes plus critiques à l'égard de celuici, les autorités ont délibérément remanié le paysage médiatique ».



« En Hongrie, il n'y a pas de journalistes en prison ou attaqués physiquement ces dernières années. Toutefois, le gouvernement hongrois a mis en place d'autres moyens de s'en prendre au

pluralisme et l'indépendance des médias, véritables piliers de la démocratie et de l'Etat de droit. Étouffer les médias, c'est étouffer la liberté d'expression et l'accès à l'information. Il est urgent d'agir rapidement. »

**Gwendoline Delbos-Corfield** 

## INDÉPENDANCE DES MÉDIAS ET GAFA: VERS LA FIN DES MÉDIAS D'INFORMATION?

Les réseaux sociaux ont progressivement remplacé les sites d'information en tant que source principale pour les publics plus jeunes, avec 39 % des natifs sociaux (18-24 ans) qui utilisent désormais les médias sociaux comme source principale d'information.

Cette tendance à passer de plus en plus par les réseaux sociaux a déjà de nombreuses conséquences : comment les journalistes sont-ils rémunérés lorsque leurs articles sont partagés ? Comment les algorithmes définissent-ils les médias à afficher en priorité ? Comment définir la qualité d'un média ? Comment prévenir la désinformation ?

Plusieurs journalistes rappellent également que « nous sommes entrés cette année dans une nouvelle ère technologique, celle de l'intelligence artificielle, qui va fondamentalement transformer le journalisme et donner tout le contrôle de la distribution de l'information à une poignée de géants du web américains et chinois ». Pour eux, les rédactions n'anticipent pas assez la manière dont les tendances émergentes impacteront l'info d'ici cinq à dix ans.



#### Nos demandes

- → Donner de nouvelles bases légales d'action à la Commission européenne pour juger les fusions/acquisitions des médias européens ;
- → Renforcer le règlement sur la liberté des médias pour atteindre les objectifs fixés par la Commission :
- \* renforcer la transparence de l'actionnariat car, pour l'instant, le texte propose seulement des obligations d'affichage, notamment, des propriétaires directs et indirects ou des bénéficiaires
- \* renforcer l'indépendance des décisions éditoriales individuelles : les chef.fes de rédaction doivent avoir le dernier mot sur les décisions éditoriales et non l'actionnaire.
- \* mieux protéger les médias dans leur rapport avec les plateformes et inclure des mesures ambitieuses pour la régulation de l'IA,
- \* réviser l'ordonnance française de 1944, afin d'avoir une meilleure transparence sur les activités économiques et financières des actionnaires.
- Amender la loi française de 1986 pour lutter contre la concentration oligopolistique des médias. Inclure dans cette loi le droit d'agrément : le changement de propriétaire d'un média ou d'un titre de presse doit être conditionné à l'aval d'une majorité de membres de la rédaction :
- → Renforcer l'indépendance fonctionnelle de l'Autorité des médias en Hongrie.